

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 913

3 mai 2010

SOMMAIRE

Abhaya S.à r.l.	43820	IHV Invest Sàrl	43783
Accentus S.à r.l.	43794	JEMA Beauté Sàrl	43789
Administration - Organisation - Services	43824	KEIF Germany Dortmund S.à r.l.	43789
Alelec	43790	Kohler Investment S.A.	43821
Amanlis Invest, s.à r.l.	43780	" LE POSTILLON " Auberge-Restaurant Sàrl	43819
Angelab International S.A.	43822	Lupus S.à.r.l.	43789
Argos Soditic Partners S.A.	43819	Lux Life Consulting Services S.A.	43785
Arthemisa	43819	Lymar International Holding S.A.	43781
Astarte S.A.	43808	Lymar International Holding S.A.	43820
Bâti Tôle S.A.	43784	Maghreb Participations S.A.	43786
Bearstead Holding S.à r.l.	43787	Maha & Paco S.à r.l.	43805
Bedlam II S.à r.l.	43808	Mendes International S.A.	43822
Bering GmbH	43809	MSEOF Finance S.à r.l.	43784
BMI Conseils s.à r.l.	43802	Neuheim Lux Group Holding V	43785
Cadeaux Loschetter, S.à r.l.	43802	Nicky International S.A.	43786
Catelan S.A.	43794	Ondina Strategies S.A.	43780
Catfish Sàrl	43784	Prouilhe S.A.	43789
Centenia Finance S.A.	43793	Rétromobile S.A.	43781
Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	43780	S.E.V.E. Sàrl	43781
Clown Trigger S.à r.l.	43779	SGG S.A.	43821
Columeta S.à r.l.	43786	Start Holdco S.à.r.l.	43820
Crédit Agricole Luxembourg	43805	Tartacover S.A.	43788
Driver & Bensch (Lux)	43785	Terra-Constructions S.à.r.l.	43785
DWS Alternatives	43782	UBS (Lux) Structured Sicav	43778
EPF J9 Retail Park S.à r.l.	43809	UBS (Lux) Structured Sicav 2	43778
Eurowest Aviation S.A.	43787	Um Rond-Point s.à r.l.	43789
Financière du Knuedler Holding S.A.	43784	Visma Management Investment Lux S.A.	43788
GDP	43779	WB International Holdings V S. à r. l.	43785
German Retail Property Fund Manager S.à r.l.	43779	Xanadu Investments Srl	43788
GLL Management Company S.à r.l.	43792	YCCB Dermatology Trust	43787
Henniges Automotive Sealing Systems In- ternational Holdings S. à r.l.	43809	YCCB Dermatology Trust	43788
High Grade Asset Backed S.A.	43821	YCCB Dermatology Trust	43787
High Road Capital Partners S.à r.l.	43794	ZICO s.à.r.l.	43788

UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 21 décembre 2009:

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Président et membre du conseil d'administration Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2012

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2011

- M. Günter Lutgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2014

- M. Jeremy Stenham, membre du conseil d'administration, Finsbury Avenue 1, GB-ECC2M 2PP London, Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

- M. Axel Keufen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour UBS (Lux) Structured Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010042707/25.

(100042607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 21 décembre 2009:

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Axel Keufen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2015

- M. Gunter Lutgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

- M. Jeremy Stenham, membre du conseil d'administration, Finsbury Avenue 1, GB-ECC2M 2PP London, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2012

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2010.

Pour UBS (Lux) Structured Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010042708/25.

(100042636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

GDP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.342.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 décembre 2009 que Monsieur Philippe FLEURIER, demeurant au 8, avenue des Narcisses, B-1180 Bruxelles, agissant en sa qualité d'associé de la société GDP, société à responsabilité limitée dont le capital est de 1.553.600,- Euros représenté par 160.000 parts sociales d'un montant de 9,71 Euros chacune, a cédé et transféré:

- 25.074 parts sociales de la société qui lui appartenaient à CHEQUERS CAPITAL, F.C.P.R., rep. par CHEQUERS CAPITAL PARTNERS, soc. de gestion, siégeant au 48Bis, Avenue Montaigne, F-75008 Paris.
- 4.383 parts sociales de la société qui lui appartenaient à ABN AMRO CAPITAL A, F.C.P.R., rep. par ABN AMRO CAPITAL France, soc. de gestion.
- 3.996 parts sociales de la société qui lui appartenaient à ABN AMRO CAPITAL B, F.C.P.R., rep. par ABN AMRO CAPITAL France, soc. de gestion.
- 6.546 parts sociales de la société qui lui appartenaient à CVM INVESTISSEMENT SAS, siégeant au 9, avenue Matignon, F-75008 Paris.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour la société

GDP

Référence de publication: 2010042646/22.

(100042547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

German Retail Property Fund Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.913.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique Internos Real Limited, ayant son siège social au 65 Grosvenor Street, London, United Kingdom W1K 3JH, de la société German Retail Property Fund Manager S.à r.l. en date du 24 mars 2010 que:

- Monsieur Serge MOREL, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand, France, demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de ladite société avec effet immédiat au 31 janvier 2010;

Et que:

- Madame Anna Przybylska, née le 1^{er} août 1977, Gdank, Pologne, et demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg a été nommée gérante de la société avec effet immédiat au 1^{er} février 2010 et pour une période illimitée.

Il convient de modifier l'adresse de l'associé unique Internos Real Limited comme suit: 65 Grosvenor Street, Londres, W1K 3JH.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042647/22.

(100043169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Clown Trigger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.650,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.520.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.
- La nomination de Marjoleine van Oort, née à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, ayant l'adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

- La nomination de Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, ayant l'adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010042678/19.

(100042972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ondina Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.977.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 mars 2010

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sébastien Dodo, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042819/17.

(100043027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Amanlis Invest, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 118.632.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales sous seing privé qu'en date du 15 mars 2010:

La société Icon Invest S.A. cède la totalité des parts sociales, soit 250 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, de la société Amanlis SARL à la société Coves S.A., ayant son siège social au 65, rue des Romains, Strassen L-8041, G-D de Luxembourg, inscrite au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60.476.

Par conséquent, à compter de cette date, la répartition du capital social de la société est comme suit:

Coves S.A. 250 parts sociales

Strassen, le 15 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010042821/17.

(100043101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.274.

—
EXTRAIT

M. Adam Jiwan et Mme Peggy Kelly ont démissionnés de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 4 mars 2010 de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Michael Butler

- M. Pedro Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010042822/17.

(100043122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

S.E.V.E. Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.237.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042838/15.

(100043098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Lymar International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.483.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042839/15.

(100043097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Rétromobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5460 Trintange, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 33.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009.

La démission de Monsieur Fernand LELONG comme administrateur-délégué est acceptée.

Est nommé administrateur-délégué en son remplacement Monsieur David WEBER, demeurant 18A, rue de Remich à L-5460 Trintange.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler les mandats venus à expiration de Messieurs Axel BAUER, demeurant 27, rue de Stadtbredimus à L-5408 Bous et Jean-Marc HEITZ, demeurant 2, rue Jean-Pierre Koppes à L-5670 Altwies, de sorte que le Conseil d'Administration se compose de Messieurs Axel BAUER, Jean-Marc HEITZ et David WEBER, qui sont en fonction pour une durée de six ans.

Le commissaire aux comptes, la société anonyme A.O.S. S.A., avec siège social 2, rue Jean-Pierre Koppes à L-5670 Altwies, est reconduit dans ses fonctions pour la même durée de six ans, de sorte que tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Axel BAUER / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010042816/21.

(100042971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

DWS Alternatives, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.249.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn,
den zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Frau Marion Fritz, Angestellte, wohnhaft in Völklingen, Deutschland

handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der „DWS Investment S.A.“, einer Gesellschaft, die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 22. März 2010.

Diese Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Erschienene und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Bevollmächtigte, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, ersucht den unterzeichneten Notar nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) „DWS Alternatives“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 144.249, gemäß notarieller Urkunde vom 15. Januar 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 206 vom 30. Januar 2009, gegründet wurde;

- dass die Satzung der Gesellschaft zum letzten Mal abgeändert wurde gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 04. März 2009 und welche im Mémorial unter der Nummer 681 vom 30. März 2009, veröffentlicht wurde;

- dass die Vollmachtgeberin Eigentümerin sämtlicher dreihundertzehn (310) Aktien ohne Nennwert, die das gesamte Kapital der Gesellschaft „DWS Alternatives“, darstellen, geworden ist;

- dass dieselbe nun als alleinige Gesellschafterin beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;

- dass die Bilanz zum 22. März 2010, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Januar 2010 bis zum 22. März 2010 gebilligt wurde;

- dass die „DWS Investment S.A.“ zum Liquidator der Gesellschaft ernannt wurde und in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet wurde, die die Art. 144 bis 148 bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen;

- dass sämtliche Schulden der Gesellschaft, bis auf jene Schulden gegenüber der Vollmachtgeberin, beglichen wurden;

- dass dem Verwaltungsrat Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

Hiermit erfolgt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie deren Liquidation.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter über, der erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und dass er sich verpflichtet, alle etwaigen zukünftigen noch nicht beglichenen Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute bei der Gesellschaft DWS Investment S.A. mit Sitz in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg hinterlegt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. FRITZ, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. März 2010. Relation: EAC/2010/3479. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010043615/53.

(100044680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

IHV Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.957.

Im Jahre zweitausendzehn, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung CASIMA Invest S.à r.l., mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (ab dem 1. April 2010 in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg), eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.646, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Rudolf EWE-RHARDY, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54295 Trier, Im Tiergarten 8 (Deutschland);

2° Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PATRIMA Invest S.à r.l., mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (ab dem 1. April 2010 in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg), eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.645, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Patrick LAMBERTI, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54294 Trier, Eisenbahnstrasse 8 (Deutschland).

Welche Erschienenen, handelnd und vertreten wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannten Erschienenen sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IHV Invest Sàrl, mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer 137.957, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 2. April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1197 vom 17. Mai 2008.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, nach L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Erschienenen folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Januar 2010 von L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, nach L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Rudolf Ewerhardy, Patrick Lamberti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mars 2010, LAC / 2010 / 12388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. März 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010043632/51.

(100044726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

B.T. S.A., Bâti Tôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 140.616.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044597/10.

(100045317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58241 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010044590/10.

(100044842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.645.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2009 que:

- la démission de Monsieur Jean-Marc FABER, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- Monsieur Stefan LORETZ, né le 27 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042648/21.

(100043214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Catfish Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 13.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.595.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech et Roeland P. Pels, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.
- La nomination de Marjoleine van Oort, née à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, ayant l'adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- La nomination de Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, ayant l'adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010042673/22.

(100042963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010044588/10.

(100044767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Lux Life Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 130.108.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 10 février 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010044594/11.

(100044748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Terra-Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-8710 Boevange, 36, Cité Nock.

R.C.S. Luxembourg B 82.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010044610/11.

(100044983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

WB International Holdings V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044634/10.

(100045288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Driver & Bengsch (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.622.

Les comptes annuels au 31.8.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2010044683/11.

(100045120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Columeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.286.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010

L'associé unique décide:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010042670/22.

(100042633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Nicky International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.259.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Benamor Sonia.

Référence de publication: 2010044685/10.

(100045269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Maghreb Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.704.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 15 mars 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour *MAGHREB PARTICIPATIONS S.A.*

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010042788/23.

(100042780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Euowest Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.010.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042776/10.

(100043010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Bearstead Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.448.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Bearstead Holding S.à r.l. tenues en date du 18 mars 2010 que l'associé unique a pris la décision suivante

1. Election du nouveau Gérant B à compter du 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, et ayant pour adresse 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, au Royaume Uni,

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 1^{er} mars 2010:

Monsieur Richard James Booth, né le 22 septembre 1980 à Blackburn, Royaume Uni, et ayant pour adresse 30, Highbury Hill, N5 1AL London, au Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2010042800/20.

(100042821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

YCCB Dermatology Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 114.402.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043388/10.

(100043965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

YCCB Dermatology Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 114.402.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043390/10.

(100043964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

YCCB Dermatology Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 114.402.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043391/10.

(100043963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Xanadu Investments Srl, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043392/10.

(100043728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Visma Management Investment Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.519.

Bilan arrêté au 22 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010043394/10.

(100043287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Tartacover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.328.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043401/13.

(100043625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

ZICO s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043386/10.

(100043958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Um Rond-Point s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1, rue du Viaduc.

R.C.S. Luxembourg B 114.862.

Les comptes annuels au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043396/10.

(100043936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

JEMA Beauté Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 90, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 85.709.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043405/10.

(100043375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Lupus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2545 Howald, 10, rue Théodore Speyer.

R.C.S. Luxembourg B 56.597.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043406/10.

(100043377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Prouilhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 60.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2010.

PROUILHE s.a

4, rue Genistre, L-1623 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010043384/13.

(100043828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

KEIF Germany Dortmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.742.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.03.2010.

Jorge Pérez Lozano / Xenia Koutoula.

Référence de publication: 2010042830/12.

(100043075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Alelec, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2542 Luxembourg, 92, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 152.056.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le seize mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée "Electricité Scorpion" , ayant son siège social à L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.660,

ici représentée par son associé et gérant unique Monsieur Paulo TRINDADE DA SILVA, électricien, demeurant à L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen.

2.- Monsieur Fernando Manuel DE ALMEIDA GORDO, électricien, né à Calvao/Vagos (Portugal), le 13 octobre 1973, demeurant à L-2542 Luxembourg, 92, rue des Sources.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ALELEC".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale, l'étude et le conseil technique, l'achat, la vente, l'installation et l'entretien de tous appareils, matériels et équipements électriques, électroménagers et électroniques.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- La société Electricité Scorpion, préqualifiée, cinquante et une parts	51
2.- Monsieur Fernando Manuel DE ALMEIDA GORDO, préqualifié, quarante-neuf parts	49
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 930,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée L-2542 Luxembourg, 92, rue des Sources.
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

- *gérant technique:*

Monsieur Paulo TRINDADE DA SILVA, électricien, né à Nova Lisboa (Portugal), le 30 octobre 1970, demeurant à L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen,

- *gérant administratif:*

Monsieur Fernando Manuel DE ALMEIDA GORDO, électricien, né à Calvao/Vagos (Portugal), le 13 octobre 1973, demeurant à L-2542 Luxembourg, 92, rue des Sources.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants technique et administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Trindade Da Silva, De Almeida Gordo, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 25 mars 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010042985/108.

(100043322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

GLL Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 116.672.

In the year two thousand and ten, on eighteen February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"GLL Real Estate Partners, GmbH", a German private limited company, whose registered office is at Lindwurmstraße 76, D-80337 München, Germany, duly represented by Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 February 2010, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "GLL Management Company S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 116.672 and incorporated pursuant to a deed dated 23 May 2006 drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1226 on 24 June 2006. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2088 on 28 August 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 7 of the articles of incorporation of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time:

First resolution

The sole shareholder decides to amend paragraph 6 of article 10 of the articles of incorporation of the Company, so that it is worded as follows:

"Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Management Company Board shall be given to all Managers at least 3 calendar days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Company Board".

Second resolution

The sole shareholder decides to amend paragraph 9 of article 10 of the articles of incorporation of the Company, so that it is worded as follows:

"The Management Company Board can deliberate or act validly only if at least two Managers are present at a meeting of the Management Company Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung

Im Jahr zweitausend und zehn, den achtzehnten Februar.

Vor Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIEN DIE FOLGENDE PERSON

GLL Real Estate Partners, GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz Lindwurmstraße 76, D-80337 München, Deutschland, vertreten durch Herrn Kristof MEYNAERTS, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg-Stadt, aufgrund einer am 01. Februar 2010 erteilten Vollmacht.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar ne varietur gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei den zuständigen Registerstellen einzureichen.

Die Erschienenene ist alleiniger Gesellschafter der „GLL Management Company S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 15 rue Bender, L-1229 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter B 116.672, gegründet am 23. Mai 2006 gemäß einer Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1226 am 24. Juni 2006 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde von Maître Martine Schaeffer, als Vertretung für Maître Jean-Joseph Wagner am 11. Juli 2008 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2088, am 28. August 2008 veröffentlicht wurde.

Die Erschienenene, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, trifft hiermit in Übereinstimmung mit Artikel 7 der Satzung der Verwaltungsgesellschaft und Artikel 200-2 des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie ergänzt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den sechsten Paragraphen des Artikels 10 der Satzung der Verwaltungsgesellschaft abzuändern, so dass der Wortlaut wie folgt lautet:

"Sämtlichen Geschäftsführern ist mindestens drei Kalendertage vor Beginn einer solchen Versammlung eine schriftliche Einladung zusammen mit einer Tagesordnung zu übermitteln, in der sämtliche Geschäftsordnungspunkte aufgeführt sind. Von dieser Frist kann in dringenden Ausnahmefällen abgewichen werden, in denen die näheren Umstände in der Einladung auszuführen sind. Auf eine Einladung kann verzichtet werden, sofern sämtliche Geschäftsführer einer solchen Verfahrensweise schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zustimmen. Für einzelne Versammlungen, deren Zeit und Ort vorab durch Gesellschafterbeschluss festgelegt worden sind, ist keine weitere Einladung erforderlich."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den neunten Paragraphen des Artikels 10 der Satzung der Verwaltungsgesellschaft abzuändern, so dass der Wortlaut wie folgt lautet:

"Eine Versammlung der Geschäftsführer der Verwaltungsgesellschaft kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens zwei Geschäftsführer bei einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft anwesend sind. Beschlüsse sind mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer zu fassen."

Da keine weiteren Punkte vorliegen, ist die Sitzung beendet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst wurde und im Anschluss eine deutsche Übersetzung folgt; auf Verlangen der anwesenden Personen ist im Falle von Unstimmigkeiten zwischen englischer und deutscher Fassung die englische Fassung ausschlaggebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 22. Februar 2010. Relation: EAC/2010/2118. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 22 MARS 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010043101/95.

(100043376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Centenia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010042664/13.

(100042590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Catelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 74, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.261.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Manette OLSEM, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Laetitia HANSENS, 31, rue du Centre, B-6700 Arlon, Administrateur;
- Jean-Pierre LEBURTON, 17, rue de Luxembourg, L-5760 Hassel, Administrateur;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait confirme

Signature

Référence de publication: 2010042674/15.

(100042843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**High Road Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Accentus S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.395.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

High Road Capital Partners Fund I, L.P., a partnership organized under the laws of the State of Delaware, United-States of America, having its registered office at Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, New Castle, DE 19801, Delaware, United-States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4431048 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on 25 February 2010.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Accentus S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.395, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 779, on 10 April 2009 (the "Company"). The articles of association have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company from "Accentus S.à r.l." to "High Road Capital Partners S.à r.l.".
2. Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove.
3. To implement a tracking share scheme by converting the existing 12,500 shares into Class A shares.
4. To increase the Company's share capital by an amount of fifty-six thousand three hundred seventy-five euro (EUR 56,375.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of sixty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 68,875.-), divided into sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5. To issue fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) Class A shares so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) to sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase.

6. To accept the subscription of fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) Class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by the Sole Shareholder, by means of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable in favour of the Sole Shareholder against the Company and amounting to fifty-six thousand three hundred seventy-five euro (EUR 56,375.-).

7. To increase the Company's share capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) so as to raise it from its current amount of sixty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 68,875.-), divided into sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of one hundred eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 108,875.-), divided into one hundred eight thousand eight hundred seventy-five (108,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

8. To issue forty thousand (40,000.-) Class B shares so as to raise the number of shares from sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) to one hundred eight thousand eight hundred seventy-five (108,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase.

9. To accept the subscription of forty thousand (40,000.-) Class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by the Sole Shareholder, by means of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable in favour of the Sole Shareholder against the Company and amounting to forty thousand euro (EUR 40,000.-).

10. To amend articles 5, 23, 24 and 26 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 4) to 8).

11. Any other business that the Company's said proxy may, in his sole discretion, deem necessary or useful in connection with the foregoing.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Accentus S.à r.l." to "High Road Capital Partners S.à r.l."

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Form and Name (2nd paragraph).** The Company exists under the name of "High Road Capital Partners S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to implement a tracking share scheme whereby the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares will be converted into Class A Shares (collectively, the "Class A Shares" and each, individually, a "Class A Share").

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of fifty-six thousand three hundred seventy-five euro (EUR 56,375.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of sixty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 68,875.-), divided into sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) Class A shares so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) to sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 25 February 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375.-) new Class A shares of the Company with a nominal value of one euro

(EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares, by means of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable in favour of the Sole Shareholder towards the Company and amounting to fifty-six thousand three hundred seventy-five (EUR 56,375.-) euro (the "First Receivable") (the "First Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary of the First Receivable, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable debt of the Company. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the First Receivable contributed.

Proof of the rights of the Sole Shareholder under the First Receivable has been given to the Company.

The evidence of the existence, of the amount of the First Receivable and hence of the amount of the First Contribution in Kind as well as the renunciation thereof has been given to the Company by a declaration of contribution signed by the Sole Shareholder and a declaration of recipient company signed by the managers of the Company whereby it expressly agrees with the description of the First Contribution in Kind, with its valuation and with the effective irrevocable waiver of claim and by a certificate of waiver of its claim signed by the Sole Shareholder.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) so as to raise it from its current amount of sixty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 68,875.-), divided into sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of one hundred eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 108,875.-), divided into one hundred eight thousand eight hundred seventy-five (108,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue forty thousand (40,000.-) Class B shares (collectively, the "Class B Shares" and each, individually, a "Class B Share") so as to raise the number of shares from sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) to one hundred eight thousand eight hundred seventy-five (108,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, pre-named, by virtue of a proxy given on 25 February 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, pre-named, to forty thousand (40,000.-) new Class B shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares, by means of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable in favour of the Sole Shareholder towards the Company and amounting to forty thousand euro (EUR 40,000.-) (the "Second Receivable"), (the "Second Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary of the Second Receivable, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable debt of the Company. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the Second Receivable contributed.

Proof of the rights of the Sole Shareholder under the Second Receivable has been given to the Company.

The evidence of the existence, of the amount of the Second Receivable and hence of the amount of the Second Contribution in Kind as well as the renunciation thereof has been given to the Company by a declaration of contribution signed by the Sole Shareholder and a declaration of recipient company signed by the managers of the Company whereby it expressly agrees with the description of the Second Contribution in Kind, with its valuation and with the effective irrevocable waiver of claim and by a certificate of waiver of its claim signed by the Sole Shareholder.

Eighth resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to amend articles 5, 23, 24 and 26 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 108,875.-), divided into one hundred eight thousand eight hundred seventy-five (108,875.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid up, comprising in sixty-eight thousand eight hundred seventy-five (68,875) Class A Shares and forty thousand (40,000.-) Class B Shares.

The Sole Shareholder delegates the decision on the allocation of the Company's assets and liabilities amongst the two Classes of Shares to the Board of Managers.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given Class of Shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same Class of Shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended from time, and to the extent that the Company's profits

and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given Class of Shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other Class of Shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given Class of Shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other Class of Shares.

The shareholders may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the shareholders of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. Shareholders whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions of the shareholders may be taken which would affect the rights of the shareholders of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of shares. Each class of shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other class of shares or of the Company itself.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. Each year on the last day of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up for each class of shares as well as on an aggregate basis.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Appropriation of Profits. The result of each class of shares will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same class of shares (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same class of shares.

All income and charges which may not be allocated to any specific class of shares shall be allocated to all the classes of shares on a pro rata basis of the shares issued in each class of shares.

Five per cent (5%) of the net profits per class of shares shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all class of shares; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each class of shares (i) to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, (ii) to a reserve account or (iii) be carried forward.

In the event of the payment of a dividend, each class of shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this class of shares at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this class of shares. The shareholders shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific class of shares. The shareholders shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with law.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the shareholders' meeting with the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the company, it being specified that the liquidator(s) shall treat each class of shares as a distinct compartment for the purposes of its liquidation.

Subject to applicable laws, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company at the level of each class of shares shall be distributed to the holders of the relevant shares only."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

High Road Capital Partners Fund I L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, New Castle, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4431048 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare représenter l'intégralité du capital social de Accentus S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro à B 145.395, constituée suivant acte notarié devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 779 le 10 avril 2009 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis (les "Statuts").

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de "Accentus S.à r.l." en "High Road Capital Partners S.à r.l."
2. Modification de l'article 1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.
3. Mise en place d'un mécanisme de parts sociales traçantes par la conversion des 12.500 parts sociales existantes en parts sociales de Catégorie A.
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 56.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de soixante-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 68.875,-), divisé en soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
5. Emission de cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de Catégorie A pour porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.
6. Acceptation de la souscription de cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de Catégorie A, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par l'Associé Unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de cinquante-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 56.375,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société.
7. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 68.875,-), divisé en soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 108.875,-), divisé en cent-huit mille huit cent soixante-quinze (108.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
8. Emission de quarante-mille (40.000) parts sociales de Catégorie B pour porter le nombre de parts sociales de soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales à cent huit mille huit cent soixante-quinze (108.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

9. Acceptation de la souscription de quarante mille (40.000) parts sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par l'Associé Unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de quarante-mille euros (EUR 40.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société.

10. Modification des articles 5, 23, 24 et 26 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 4) à 8).

11. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de "Accentus S.à r.l." en "High Road Capital Partners S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts de la Société, qui lira comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination (2^{ème} paragraphe).** La Société adopte la dénomination "High Road Capital Partners S.à r.l."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de mettre en place un mécanisme de parts sociales traçantes par la conversion des 12.500 parts sociales existantes en parts sociales de Catégorie A. (ensemble les "parts sociales de Catégorie A" et chacune prise individuellement la "part sociale de Catégorie A").

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 56.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de soixante-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 68.875,-), divisé en soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de Catégorie A pour porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite comparaît Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique à cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de la Société et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de cinquante-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 56.375,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la "Première Créance") (le "Premier Apport").

L'Associé Unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire de la Première Créance, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible de la Société. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligations relatives à la Première Créance apportée.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de la Première Créance a été donnée à la Société.

La justification de l'existence, du montant de la Première Créance et donc du Premier Apport ainsi que sa renonciation a été rapportée à la Société par une déclaration d'apport signée par l'Associé Unique et une déclaration of recipient company signée par la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description du Premier Apport, sur son évaluation et sur l'abandon effectif et irrévocable de créance et par un certificat d'abandon de créance signé par l'Associé Unique.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 68.875,-), divisé en soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un

montant de cent huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 108.875,-), divisé en cent huit mille huit cent soixante-quinze (108.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre quarante-mille (40.000) parts sociales de Catégorie B (ensemble les "parts sociales de Catégorie B" et chacune prise individuellement la "part sociale de Catégorie B"), pour porter le nombre de parts sociales de soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales à cent huit mille huit cent soixante-quinze (108.875) parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée

Souscription / Paiement

Ensuite comparait Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique à quarante-mille (40.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de la Société et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de quarante-mille euros (EUR 40.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la "Seconde Créance") (le "Second Apport").

L'Associé Unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire de la Seconde Créance, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible de la Société. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligations relatives à la Seconde Créance apportée.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de la Seconde Créance a été donnée à la Société.

La justification de l'existence, du montant de la Seconde Créance et donc du Second Apport ainsi que sa renonciation a été rapportée à la Société par une déclaration d'apport signée par l'Associé Unique et une déclaration of recipient company signée par la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description du Second Apport, sur son évaluation et sur l'abandon effectif et irrévocable de créance et par un certificat d'abandon de créance signé par l'Associé Unique.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 23, 24 et 26 des Statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à la somme de cent huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 108.875,-), divisé en cent huit mille huit cent soixante-quinze (108.875) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, comprenant soixante-huit mille huit cent soixante-quinze (68.875) parts sociales de Catégorie A, et quarante mille (40.000) parts sociales de Catégorie B.

L'Associé Unique délègue la décision sur l'allocation des actifs et passifs de la Société entre les deux catégories d'actions au conseil de gérance.

Les parts sociales d'une Catégorie de Parts Sociales donnée devra tracer et refléter la réalisation des actifs et passifs de la même Catégorie d'actions seulement. Dans la mesure où cela est permis par l'article 72-1 de la loi relative aux sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée, et dans la mesure où les profits et pertes montrent des profits distribuables, les profits pourront seulement être partagés dans la Catégorie de parts sociales donnée par les associés de la même catégorie et ne devront pas avoir d'impact sur les résultats dans la Catégorie de parts sociales donnée et le cas échéant, les pertes devront être partagées dans la Catégorie de parts sociales donnée par les associés de la même catégorie et ne devront pas avoir d'impact sur les résultats d'une autre Catégorie de parts sociales donnée.

Les associés peuvent créer des catégories additionnelles de parts sociales, diviser ou subdiviser les catégories de parts sociales existantes. Chaque catégorie de parts sociales doit, sauf disposition contraire dans les Statuts, correspondre à une part distincte de l'actif et du passif de la Société. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale ou une catégorie spécifique de parts sociales suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission correspondant à cette catégorie spécifique de parts sociales de la Société. Entre les associés de la Société, chaque catégorie de parts sociales doit être traitée comme une catégorie séparée. Les droits des associés de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à une catégorie spécifique de parts sociales ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'une catégorie de parts sociales, sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans les lois applicables, strictement limités aux actifs de cette catégorie de parts sociales et les actifs de cette catégorie de parts sociales, sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés. Les associés dont les droits ne sont pas attachés à une catégorie spécifique de parts sociales ne peuvent avoir de droits sur les actifs d'une autre catégorie de parts sociales. Toutes les décisions ou actions prises en violation de cette limitation sont nulles et non avenues. Toutes les exigences de quorum et/ou de vote doivent s'appliquer mutatis mutandis au niveau de chaque catégorie de parts sociales. Chaque catégorie de parts sociales pourra être liquidée séparément sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'une autre catégorie de parts sociales ou de la Société elle-même.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année le dernier jour du mois de décembre un inventaire des actifs et des obligations de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits doivent être établis pour chaque catégorie de parts sociales ainsi que de manière consolidée.

Chaque associé peut inspecter l'inventaire et le bilan ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Le résultat de chaque catégorie de parts sociales sera le solde entre tous revenus, profits, ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à la même catégorie de parts sociales (incluant les plus-values, les distributions de dividendes et /ou les bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autre transferts de fonds encourus par la Société pendant cette exercice social qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de cette catégorie de parts sociales.

Tous produits et dépenses non attribués à une catégorie de parts sociales en particulier seront alloués entre les différentes catégories de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque catégorie de parts sociales.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque catégorie de parts sociales de la Société seront affectés au compte de la réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets agrégés de toutes les catégories de parts sociales de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société et l'affectation sera réinitialisée dès que le montant d'affectation maximum n'est plus atteint pour toute la société.

Après l'affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué parmi chaque catégorie de parts sociales (i) à la distribution de dividendes aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée, (ii) à un compte de réserve ou (iii) continuera à s'accumuler.

Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque catégorie de part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette catégorie de parts sociales dont il est question, au moment dudit paiement du dividende, et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette catégorie de parts sociales. Les associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tous profits qui n'aura pas été rattaché à une catégorie déterminée de parts sociales. Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi sur les Sociétés et la pratique courante.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera portée par un ou plusieurs liquidateurs qui ne doivent pas être des associés, désignés par l'assemblée des associés à la majorité définie par l'article 142 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles qu'amendée.

Le(s) liquidateur(s) sera/seront investi(s) des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant donné que le(s) liquidateur(s) doivent traiter chaque catégorie de parts sociales comme une entité distincte pour la liquidation.

Conformément à la loi applicable, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiements des dettes de la Société au niveau de chaque catégorie de parts sociales sera distribué exclusivement aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Esch/Alzette, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2010. Relation: EAC/2010/2515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010043073/417.

(100043632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Cadeaux Loschetter, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.075.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, du 24 mars 2010, a décidé de révoquer Monsieur Georges Loschetter de la fonction de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CADEAUX LOSCHETTER, S.à r.l.

Associé

Référence de publication: 2010042675/13.

(100042705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

BMI Conseils s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 152.087.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Samir CHABCHOUB, ingénieur, né à Sfax (Tunisie), le 21 mars 1963, demeurant à F-54136 Bouxières-aux-Dames, 34, rue du Domaine.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les conceptions, les études, les conseils et les expertises dans le cadre de projets de construction d'ouvrages, de bâtiments, d'infrastructures à caractère technique, ainsi que l'établissement des plans d'exécution et de synthèse participant à la réalisation des oeuvres.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 3. La société prend la dénomination de "BMI CONSEILS s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts doivent être détenues au moins à:

a) 75% par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), inscrite(s) à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)

i. dont au moins 51% par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) de l'OAI, c'est-à-dire exerçant sa (leur) profession à titre d'indépendant et

ii. dont au moins 26% des parts et des droits de vote sont détenus par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) et établi(s) au Luxembourg et disposant de la qualification requise à l'exercice de l'activité mentionnée sur l'autorisation d'établissement de la société.

b) les 25% restants au maximum par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) qui ne risque(nt) pas de porter atteinte, directement ou indirectement, à l'indépendance professionnelle de la société.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Les associés, les gérants statutaires et les dirigeants salariés ne peuvent pas être des personnes physiques ou morales qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à l'indépendance professionnelle de la société.

De plus, si ces derniers assument des responsabilités techniques, alors ils doivent être inscrits à l'OAI comme membre obligatoire ou comme salarié d'un membre obligatoire de l'OAI.

En outre, il est entendu que la personne qui au nom de la société pose comme ingénieur-conseil des actes dont elle assume la responsabilité, doit remplir la condition de qualification exigée pour l'exercice de la prédite profession.

Dès lors, le pouvoir de signature des projets visés à l'article 4 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil ne peut être confié ni individuellement ni collective-ment à des personnes ne possédant pas la qualification requise.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Samir CHABCHOUB, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Samir CHABCHOUB, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présumément fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CHABCHOUB, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 mars 2010. Relation: CAP/2010/867. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mars 2010.

Alex WEBER

Référence de publication: 2010043593/149.

(100044157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Le Conseil d'administration de la société, en sa réunion du 11 décembre 2009, décide de renouveler pour l'exercice 2010 le mandat d'audit externe des comptes de CAL et de ses filiales auprès d'Ernst & Young, 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le Conseil d'administration de la société, en sa réunion du 05 mars 2010, a pris les résolutions suivantes:

- acter la démission de Monsieur Jean-Louis Manera, Administrateur à compter du 11 décembre 2009
- coopter comme administrateur Monsieur Jean-Louis Bertrand, né le 25 mai 1952 à Saint Maur des Fossés (France), ayant son adresse professionnelle au 9, quai du Président Paul Doumer à F-92920 Paris-la-Défense, en remplacement de M. Manera, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Bertrand prendra effet le lendemain ouvrable de la date de réception de son agrément par la Commission de surveillance du secteur financier, (soit le 26 mars 2010) et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

Pour le Conseil d'administration

Hervé ROUX

Secrétaire général

Référence de publication: 2010042676/22.

(100043105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Maha & Paco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 48, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 152.066.

STATUTS

L'an deux mil dix, le huit mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pascal TISSOT, conseiller en gestion et designer, né à Craponne (France), le 16 juillet 1964, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 48, rue Belle-Vue,
- 2.- Madame Maha NOUREDDINE, épouse TISSOT, consultante en communication et designer, née à Bagdag (Iraq), le 28 janvier 1969, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 48, rue Belle-Vue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Maha & Paco S.à r.l..

Art. 3. La Société a pour objet le design, la commercialisation et la promotion de bijoux, de vêtements et de chaussures, ainsi que le conseil et les études en communication et d'une façon plus générale toutes activités annexes et connexes.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Niederfeulen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Pascal Tissot, préqualifié, cent vingt parts	120
2.- Madame Maha Nouredine, épouse Tissot, préqualifiée trois cent quatre-vingts parts	380
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été libérées intégralement par versement en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 euros), laquelle prédite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois-quarts du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois-quarts des droits des survivants.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux luxembourgeois.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Gérance

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant.

Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Le gérant peut sous sa responsabilité subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ € 980,-

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en l'assemblée, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après en avoir délibéré, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9176 Niederfeulen, 48, rue Belle-Vue.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature: Monsieur Pascal TISSOT, préqualifié.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tissot, Noureddine, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2010. Relation: LAC/2010/10871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 24 mars 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010042980/140.

(100043523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Bedlam II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.667.

Notification de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 27/01/2010, entre:

Monsieur Sacha LEVY,

demeurant 7, rue Jean-Pierre PIER

L-2333 LUXEMBOURG

et

Services Généraux de Gestion S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.906, représentée aux fins des présentes par deux signataires autorisés.

L'actionnariat de BEDLAM II S.à r.l. se compose comme suit:

1. Monsieur Sacha LEVY, né le 08.08.1979 à Metz, demeurant 7, rue Jean-Pierre PIER, L-2333 LUXEMBOURG

Détenant 12.500 parts sociales

Pour la Société

SGG S.A.

Référence de publication: 2010042679/22.

(100042571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Astarte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.471.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement 8 février 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Michele GENTILE, entrepreneur, demeurant au 12, Via le Coste, CH-6948 Porza

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Chartes de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042694/20.

(100043103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Bering GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.291.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mars 2010

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Alain MEUNIER, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg;

- Serge TABERY, avocat, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L- 2016 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010042685/17.

(100042556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.376.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010042739/15.

(100042788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

EPF J9 Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollinggrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.114.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.156,

hereby represented by its manager, Mr Jean-Christophe EHLINGER, Vice President, professionally residing at c/o JP Morgan Asset Management (Europe) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg by virtue of a resolution of the board of Managers dated March 17, 2010 hereto attached.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "EPF J9 Retail Park S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to acquire for investment purposes, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate directly or indirectly, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as trustee in relation to real estate properties;

- to acquire for investment purposes, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate directly or indirectly, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units.

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by two hundred (200) units of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at forty million British Pounds (EUR 40,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Memorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in

case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) or will be nonresident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature."

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. ERISA Provisions. Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for "real estate operating companies" or otherwise with the exception for other "operating companies" under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a "real estate operating company" or otherwise an "operating company" under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a "real estate operating company" or otherwise as such an "operating company".

Chapter IV. - General meeting of Unitholders.

Art. 17. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V. - Business year - Balance sheet.

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation.

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

Subscription - Payment

All the two hundred (200) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of Uni
JPMorgan European Property olding Luxembourg 2 S.a r.l	200 units
Total:	200 units

All the two hundred (200) units are fully paid up in cash, therefore the amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

- (1) Are appointed as managers for an undetermined period:
 - (a) Mr Karl MCCATHERN, Vice President, residing at 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;
 - (b) Mr Jonathan GRIFFIN, Managing Director, residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - (c) Mr Jean-Christophe EHLINGER, Vice President, residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - (d) Mr Richard CROMBIE, Vice President, residing at 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

(e) Mr Steven GREENSPAN, Managing Director, residing at 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA; and

(f) Mr Mark DOHERTY, Vice President, residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.156,

ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, Vice Président, résidant à c/o JP Morgan Asset Management (Europe) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil de gérance datée du 17 mars 2010, ci-annexée.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "EPF J9 Retail Park S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- d'acquérir à des fins d'investissement, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-), représentés par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000.-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le RU) pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les Non-résidents au RU) ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les US) pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les Non-résidents aux US).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour précédant le jour de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit par câble, télégramme, télex ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle est signée par un gérant établi au RU et aux US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous - Délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Dispositions ERISA. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des "real estate operating companies" (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres "operating companies" (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le "US Department of Labor" (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le "Plan Assets Regulations"). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une "real estate operating company" ou encore une "operating company" conformément à la première phrase du paragraphe (c) du "Plan Assets Regulations", alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que "real estate operating company" ou encore en tant que "operating company".

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les deux cents (200) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Subscriber	Nombre de parts sociales
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l prénommée	<u>200 parts sociales</u>
Total:	200 parts sociales

Toutes les deux cents (200) parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

(a) Monsieur Karl MCCATHERN, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

(b) Monsieur Jonathan GRIFFIN, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Monsieur Richard CROMBIE, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK; et

(e) Monsieur Steven GREENSPAN, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Inc., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA.

(f) Monsieur Mark DOHERTY, Vice-Président, residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

(2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Les associés autorisent par les présentes le conseil de gérance à limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels relatifs à une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, tel que défini à l'article 6 des Statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2010. Relation: EAC/2010/3474. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010043642/520.

(100044665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Arthemisa, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.626.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 mars 2010

1/ Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010042695/22.

(100043045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.717.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 30 décembre 2009

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Gilles MOUGENOT, directeur de société, demeurant à 5-7, Rue Lesueur, F-75116 Paris, France.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010042698/17.

(100042544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

" LE POSTILLON " Auberge-Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042887/9.

(100042980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Lymar International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.483.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042840/15.

(100043095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Abhaya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.594.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Virginie Delrue et Roeland P. Pels, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

- La nomination de Marjoleine van Oort, née à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- La nomination de Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010042700/22.

(100042962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Start Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 127.034,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

—
Extract of the written resolution of the partners of the company dated on March 10th, 2010

- The resignation of Mr. Jean-François Detaille as Category B Manager is accepted with immediate effect.

- Mr. Philippe Stanko, private employee, born on January 15th, 1977, in Wittlich (Germany) residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, to be appointed in his replacement as Category B Manager of the above named company. He is appointed for an unlimited period.

Certified copy

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 10 mars 2010

- La démission de Mr Jean-François Detaille, gérant de catégorie B, est acceptée avec effet immédiat.

- Mr Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne) résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en son remplacement en tant que gérant de catégorie B de la société pour une durée illimitée.

Certifié conforme
Start Holdco S.à.r.l.
B. PRUDHOMME / G.HISLOP
B Manager / A Manager

Référence de publication: 2010042704/23.

(100042529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire

- Monsieur Friedrich Carl Janssen ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Monnet, L-2180 à Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 15 janvier 2010. Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

- Le mandat de KPMG Audit ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises est reconduit en date du 3 mars 2010. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Certifié sincère et conforme
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010042705/17.

(100042545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Kohler Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.383.

—
Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme administrateur avec effet au 15 février 2010 et pour une période se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010 Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil d'administration se présente désormais comme suit:

- Christophe Petit
- Olivier Montfort
- Jean-Jacques Josset
- Daan den Boer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOHLER INVESTMENT S.A.
Daan den Boer
Administrateur

Référence de publication: 2010042798/21.

(100042796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

High Grade Asset Backed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.842.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010042853/10.

(100043109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Mendes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.272.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mars 2010.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Antognoni, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Maurizio Terenzi, employé privé, demeurant professionnellement 20, Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

Montbrun Révision S.à.r.l., 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010042777/25.

(100042565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Angelab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.956.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of March,

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Elisa Mazzucato, born on the 24th day of August 1975, residing professionally at 11 Boulevard Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg acting as attorney in fact of the board of directors of ANGELAB INTERNATIONAL S.A., a company limited by shares, having its registered office at 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 129956, incorporated by deed of the undersigned notary on June 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C of September 3, 2007, number 1870 and amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on March 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C of April 10, 2009 number 788 (the "Company"),

by virtue of powers granted to her by resolutions of the Company's directors board meetings dated January 22, 2010, February 2, 2010 and February 22, 2010 .

The minutes of the said board of directors' meetings, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record her declarations as follows:

1) The corporate capital is set at eight hundred and seven thousand two hundred and thirty-two Euros fifty-four cents (EUR 807,232.54) consisting of three hundred and ten (310) shares without designation of a nominal value.

2) Pursuant to the Article 5 of the Company's articles of incorporation, the board of directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to twenty million Euros (EUR 20,000,000). The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

3) Pursuant to the Company's directors board meetings dated January 22, 2010, February 2, 2010 and February 22, 2010, the board of directors resolved to increase, by three portions, the Company' share capital by an amount of (i) EUR 354,500 (three hundred and fifty-four thousand five hundred Euros); (ii) by an amount of EUR 18,273.13 (eighteen thousand two hundred and seventy-three Euros thirteen Cents) and (iii) EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) respectively, in order to bring its current amount of EUR 807,232.54 (eight hundred and seven thousand two hundred and thirty-two

Euros fifty-four Cents) to the aggregate amount of EUR 1,195,005.67 (one million one hundred and ninety-five thousand and five Euros sixty-seven Cents) without issuing new shares, but by increasing the par value of the existing shares.

4. The justification of such capital subscription by the Company' sole shareholder Angelab Srl, and of the payment of the aggregate amount of EUR 387,773.13 (three hundred and eighty-seven thousand seven hundred and seventy-three Euros thirteen Cents) have been produced to the undersigned notary, who acknowledges this.

5. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at EUR 1,195,005.67 (one million one hundred and ninety-five thousand and five Euros sixty-seven Cents) consisting of 310 (three hundred and ten) shares without designation of a nominal value".

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

Declaration - Costs

The undersigned notary declares, pursuant to the article 32-1 of the company's law, that the conditions regarding the increase of capital as included in the article 26 of the said law, have been fulfilled.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the attorney in fact of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de mars.

Pa rdevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Elisa Mazzucato, née le 24 août 1975 à Padova, Italie, résidant professionnellement au 11 Boulevard Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ANGELAB INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 11 A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129956 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1870 du 3 septembre 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 13 mars 2009

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 788 du 10 avril 2009 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décisions du conseil d'administration de la Société, prises en ses réunions des 22 janvier 2010, 2 février 2010 et 22 février 2010.

Les procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés „ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à huit cent sept mille deux cent trente-deux Euros cinquante-quatre Cents (EUR 807.232,54) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale".

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-). Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans ses réunions des 22 janvier 2010, 2 février 2010 et 22 février 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser trois tranches d'augmentation de capital jusqu'à concurrence respectivement de EUR 354.500 (trois cent cinquante-quatre mille cinq cents Euros), EUR 18.273,13 (dix-huit mille deux cent soixante-treize Euros treize Cents) et EUR 15.000 (quinze mille Euros) respectivement, pour le porter de son montant actuel de huit cent sept mille deux cent trente-deux Euros cinquante-quatre Cents (EUR 807.232,54) au montant total d'un million cent quatre-vingt-quinze mille cinq Euros soixante-sept Cents (EUR 1.195.005,67), sans création d'action nouvelle, mais en augmentant le pair comptable des actions existantes.

4.- La justification de la souscription de capital par l'associé unique Angelab Srl et du paiement de EUR 387.773,13 (trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-treize Euros et treize Cents) est constatée par le notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un million cent quatre-vingt-quinze mille cinq Euros soixante-sept Cents (EUR 1.195.005,67), de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à d'un million cent quatre-vingt-quinze mille cinq Euros soixante-sept Cents (EUR 1.195.005,67), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et par le l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elisa Mazzucato, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 mars 2010. LAC/2010/12806. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010044312/111.

(100044937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

A.O.S. S.A., Administration - Organisation - Services, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes.

R.C.S. Luxembourg B 37.812.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2009

ad. 5) Nominations statutaires:

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler les mandats venus à expiration de Madame Marianne Chaussy-Weyer et Messieurs Marc CIGRANG et Jean-Marc HEITZ, administrateurs, pour 6 (six) années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

D'autre part, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat venu à expiration de Monsieur Jacques DEUTSCH, commissaire, pour 6 (six) années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

Le mandat venu à expiration de Monsieur Jean-Paul KRIER comme commissaire de la société n'est pas renouvelé.

Suite à cette décision de l'AGO du 15 mai 2009,

le Conseil d'Administration de "AOS SA" se compose de la façon suivante:

- a) Madame Marianne CHAUSSY-WEYER, salariée, demeurant 43, rue des Trois Cantons à L-8352 Dahlem;
- b) Monsieur Marc CIGRANG, indépendant, demeurant 9, rue Michel Rodange à L-7624 Larochette;
- c) Monsieur Jean-Marc HEITZ, salarié, demeurant 2, rue Jean-Pierre Koppes à L-5670 Altwies.

le commissaire de "AOS SA" est:

Monsieur Jacques DEUTSCH, retraité, demeurant 2, rue de la Gare à L-6985 Hostert;

Pour extrait conforme

A.O.S. S.A.

M. CHAUSSY / J.-M. HEITZ

Adm. / Adm.

Référence de publication: 2010042817/26.

(100042979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.